Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 30 (1922)

Heft: 4

Rubrik: Examens de releveuses et de puériculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Examens de releveuses et de puériculture

Les modifications suivantes ont été apportées par le Comité central concernant l'admission à ces examens :

Puériculture : Les candidates doivent présenter des attestations prouvant qu'elles ont passé une année dans des maternités ou pouponnières où l'on soigne aussi des bébés malades, et qu'elles ont suivi un cours théorique professionnel comportant au moins 50 heures de leçons.

Releveuses : Preuves d'un travail d'au moins une année dans des maternités reconnues par l'Alliance des gardes-malades, et participation à un cours théorique professionnel d'au moins 50 heures.

Pour le Comité central de l'Alliance suisse des gardes-malades,
Le président : Dr Ischer.

Alliance suisse des gardes-malades

Lors de la dernière réunion du Comité central de l'Alliance, la question du *costume* a été longuement discutée. Au sujet des désirs de nos membres en ce qui concerne spécialement la *tenue* de *sortie,* nous désirons connaître l'opinion de toutes celles qui portent exclusivement notre costume. Nous prions dès lors toutes ces sœurs de bien vouloir répondre par carte postale à sœur Hélène Nager, Bruchstrasse, Lucerne.

Tenue de sortie : costume *noir*
ou costume *bleu foncé?*

(Nom, prénom, domicile et indication de la section à laquelle appartient la soussignée.)

Il ne s'agit pas en l'espèce d'une votation, mais d'une consultation. La décision sera prise par l'assemblée générale.

Berne, le 6 mars 1922.

Pour le Comité central de l'Alliance suisse des gardes-malades,
Dr Ischer.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Croix-Rouge et samaritains de La Tour-de-Peilz. Rapport pour 1921. — L'année a été marquée par l'activité de notre sous-section : au mois de janvier, la collecte de nouveaux membres, faite par des enfants, a été organisée par les bons soins de M. Baudraz, directeur des écoles et par les instituteurs de la Tour-de-Peilz, qui n'ont rien négligé pour mener à bien cette opération. Nous leur adressons ici nos remerciements bien sincères. Grâce à ce moyen de collecte, nous avons gagné 263 membres : 164 adultes, 99 enfants. Le total des membres, qui était de 316 en 1920, a atteint 579 en 1921, dont 85 samaritains (72 dames et 13 messieurs). Au printemps, ce fut le tour de la collecte d'argent, en faveur de la Croix-Rouge suisse et du Comité international de la Croix-Rouge, collecte à domicile, faite par les dames du comité et des samaritaines ; elle a produit la belle somme de fr. 1176. 20.